FFR
LIGUE RÉGIONALE
BRETAGNE

Commission de Surveillance des Opérations Électorales
Réunion du mercredi 9 octobre 2024
au siège de la Ligue Régionale à Chantepie

Procès-Verbal

Membres présents : M. Gilles BRUNE, Président, M. François-Xavier LOCKHART, M. Alain VIEUGUÉ, et M. Renaud CAOUS, membres.

Assiste à la réunion : M. Philippe MORANT, en qualité de Directeur Général de la Ligue Régionale Bretagne de Rugby

La réunion débute à 12h20 et se tient au siège de la Ligue Régionale Bretagne de Rugby.

En premier lieu, la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) prend acte du dépôt au siège de la Ligue Bretagne d'un dossier de candidature en vue de la 20ème Assemblée Générale Élective de ladite Ligue dans le cadre de laquelle il sera procédé à l'élection des membres du Comité Directeur de la Ligue Bretagne et en conséquence, du(de la) Président(e) de cette dernière.

Le dossier présenté sous pli fermé est remis ce jour à M. Gilles BRUNE, Président de la CSOE, et M. François-Xavier LOCKHART, membre de la CSOE, par Mme Katy CROCQ et Mme Nadine GAUTHIER salariées de la Ligue Bretagne.

Il apparait que le dossier de candidature a été déposé dans les conditions suivantes :

- Dossier remis en mains propres sous pli fermé par M. Fabrice QUÉNÉHERVÉ à Mme Katy CROCQ et Mme Nadine GAUTHIER le mardi 1er octobre 2024 à 16h50 au siège de la Ligue Régionale Bretagne de Rugby à Chantepie ;

Les membres de la CSOE constatent que le dossier, qui leur est présenté ce mecredi 9 octobre 2024 dans le cadre de la présente réunion, a fait l'objet d'un récépissé de dépôt contresigné par le porteur et les salariées de la Ligue Bretagne. D'autre part, il est constaté que le dossier est présenté par le biais d'une enveloppe également contresignée au verso par les porteurs et les salariées de la Ligue Bretagne.

Par conséquent, la CSOE conclut à la régularité du dépôt du dossier de candidature suivant :

- Liste conduite par M. Fabrice QUÉNÉHERVÉ ;

Cette enveloppe est ensuite ouverte par le Président de la CSOE.

En second lieu, s'agissant de la liste conduite par M. Fabrice QUÉNÉHERVÉ, la CSOE constate :

- qu'elle comprend les noms, prénoms, numéros de licence et structures d'affiliation de 32 (trente-deux) candidat(e)s ;
- que les 32 candidat(e)s sont classé(e)s du rang 1 au rang 32 ;
- que l'un des 32 candidats, M. Thierry DEVAUX, classé au 15ème rang, est identifié en qualité de docteur en médecine ;
- que l'un des 32 candidats, Mme Lénaïg CORSON, classée au 24ème rang, est identifiée en qualité de sportive de haut niveau (SHN), listée par le Ministère des Sports (droits ouverts jusqu'au 31/12/2024, catégorie « reconversion ») ;
- que 9 des candidat(e)s classé(e)s jusqu'au 24ème rang inclus sont des femmes ;

et relève, vérification faite (via l'application fédérale Oval-e),

- que tous les candidat(e)s ont été titulaires d'au moins une licence active de dirigeant(e) délivrée par la FFR entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2024 ;
- que tous les candidat(e)s sont majeur(e)s et titulaires d'une licence active de dirigeant(e) délivrée par la FFR au titre de la présente saison en cours 2024/2025, ce au moment du dépôt du dossier de candidature porté par M. Fabrice QUÉNÉHERVÉ, à savoir le 1er octobre 2024 ;

Par conséquent, la CSOE conclut à la recevabilité de la liste de candidature, présentée ci-après, conduite par M. Fabrice QUÉNÉHERVÉ et relève qu'en l'état des éléments en sa possession, aucun des candidat(e)s qu'elle comprend ne sera inéligible lorsque viendra le moment de proclamer les résultats.

1	**QUENEHERVE**	**Fabrice**	RC de l'Aber
2	CAOUS-LE ROUX	Florence	Paimpol Armor RC
3	MELL	Bertrand	RC Plabennec
4	FABRE	Pascal	RC Pays de Morlaix
5	LE BOURHIS	Christiane	Guer Coëtquidan Rugby
6	REY	Paul	Rennes Étudiants Club
7	LE LAUSQUE	Rémy	RC Brocéliande Oust Sérent
8	CANEROT	Catherine	Dinan Rugby
9	PÉRÉTOU	Grégory	Dinan Rugby
10	GRIMAUD	Emmanuel	RC Concarnois
11	SEILLON	Léonore	RC Brocéliande Oust Sérent
12	CHANTRENNE	Olivier	Dinan Rugby
13	AUGUSTE	Anthony	R OL C Bruzois
14	HÉMERY	Gabrielle	RC Iroise Saint-Renan
15	DEVAUX*	Thierry	RC Quimpérois
16	BRISOUX	Jacques	RFC Kastellin
17	LE BARS	Marie-Line	Plouzané A C
18	GUILLERMIC	Éric	RC Pontivyen
19	CÉLLERIER	Bruno	Ligue Bretagne
20	ARNAL-ROUSSEL	Annaïg	Le Relecq Kerhuon Rugby
21	GAOUYER	Jean-Jacques	RC Val d'Ille Aubigné Melesse
22	HIGNARD	Célia	RC Dinardais
23	GUIONNET	François	XV Corsaire Saint-Malo Rugby
24	CORSON**	Lénaïg	RugbyGirl Académie
25	BIÉRENT	Frédéric	Pays d'Auray Rugby Club
26	COTTIER	Chrystèle	Rennes Étudiants Club
27	DÉZÉ	Éric	Rugby Kreiz Treger
28	FAVREAU	Cécilie	SC Le Rheu
29	VILON	Guy	XV Corsaire Saint-Malo Rugby
30	GALLO	Nathalie	Skol Rugby Er Nav Ker
31	QUINTIN	Dominique	Fondation Albert Ferrasse FFR
32	DAURES	Alain	RC Saint Brieuc

** Docteur en médecine*

*** Sportive de Haut Niveau (SHN)*

En dernier lieu, la CSOE décide que le présent procès-verbal sera communiqué par courriel au candidat figurant en tête de liste, ainsi qu'à la Fédération Française de Rugby (DGA et Direction des Affaires Juridiques et de la Conformité), au Président et à la Secrétaire Générale de la Ligue Régionale Bretagne de Rugby, puis publié sur le site internet de ladite Ligue par le biais du lien ci-dessous :

https://liguebretagne.ffr.fr/ligue/presentation-de-la-ligue/elections-regionales-2024-de-la-lrbr

En outre, la CSOE sollicite la Ligue Bretagne pour communiquer ce lien aux correspondants des clubs bretons ainsi qu'aux Présidents des Comités Départementaux bretons.

La séance est levée à 13h30.

La Commission de Surveillance des Opérations Électorales

M. Gilles BRUNE, Président



M. François-Xavier LOCKHART, membre



M. Alain VIEUGUÉ, membre



M. Renaud CAOUS, membre

